

SERVICE MINIMUM : UN PREMIER PAS

Plus de 70 % des Français sont favorables **au service minimum en cas de grève dans les transports publics**.

La loi votée cet été fait un premier pas dans ce sens, **mais elle n'impose ni aux salariés, ni à l'entreprise l'obligation d'assurer le transport des voyageurs, au moins aux heures de pointe.**

Le gouvernement a cédé devant les syndicats, qui ne représentent que 8 % des Français.

Pourtant, d'autres pays européens ont instauré un véritable service minimum dans les transports publics :

Pays	Taux de syndicalisation	Conditions d'exercice du droit de grève dans les transports publics
Allemagne	28 %	Pas de droit de grève pour les fonctionnaires. Possibilité d'instaurer un « service d'urgence » dans les chemins de fer.
Espagne	14 %	Le droit de grève ne doit pas perturber les activités de transport. Service minimum au cas par cas.
Finlande	76 %	Grèves interdites une fois la convention collective signée par les différentes parties.
Italie	37 %	Service complet garanti pendant six heures (6h-9h et 18 h-21 h). Grèves interdites en période de vacances.

**>>> REFUSONS LE DIKTAT SYNDICAL !
EXIGEONS UN VRAI SERVICE MINIMUM
DANS LES TRANSPORTS PUBLICS !**

Notre objet

- Mettre en œuvre les articles 14 et 15 des Droits de l'homme et du citoyen :
- **Article 14** : Tous les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.
- **Article 15** : La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.
- Faire la chasse au gaspillage en organisant la surveillance des gestions de l'État, des régions, des départements et des municipalités et en demandant aux élus des explications publiques sur des cas précis de gâchis, de dépenses excessives.
- Sensibiliser les Français et les hommes politiques à la bonne gestion de l'argent public et encourager un esprit d'économie dans les dépenses publiques pour les réduire à l'indispensable.
- Lutter contre la bureaucratie pour obtenir des formalités et des prélèvements obligatoires équitables, transparents et faciles à comprendre.

Nos moyens d'actions

- Organisation de campagnes nationales de mobilisation et de sensibilisation pour une meilleure utilisation de l'argent public.
- Information par tous les moyens (médias, conférences, réunions publiques...).
- Études et publications sur les services publics et les dépenses publiques.
- Instauration de relations avec des associations françaises et étrangères poursuivant des objectifs analogues.

La présidence et les membres fondateurs

- Président : Alain Mathieu, chef d'entreprise
- Porte-parole : Benoîte Taffin
- Membres fondateurs :
Alain Dumait, président fondateur, journaliste
Bernard Zimmern, chef d'entreprise
Bernard Legrand, chef d'entreprise

Notre éthique

- L'association est indépendante des partis et politiquement neutre (article 4 des statuts).
- L'association s'interdit de recevoir toute subvention publique (article 4 des statuts).
- Les membres du conseil d'administration exercent leur fonction gratuitement (article 12 des statuts).

Une gestion transparente

- Un expert-comptable contrôle la gestion de l'association et arrête ses bilans.
- Les comptes de l'association sont ensuite certifiés par un commissaire aux comptes.
- Ils sont alors publiés et mis à la disposition de toutes les personnes qui participent à la vie de l'association.

CONTRIBUABLES ASSOCIÉS

Association loi de 1901 (JO du 7 mars 1990)
42, rue des Jeûneurs, 75077 Paris Cedex 02
Tél. : 01 42 21 16 24 - Fax : 01 42 33 29 35
www.contribuables.org

Ras-le-bol DES GRÈVES !



**Les agents de la SNCF
et de la RATP prennent en otage
les voyageurs que nous sommes
pour défendre leurs privilèges,
qui sont payés
par nous tous, contribuables !**

**CONTRIBUABLES
ASSOCIÉS**
Contre l'oppression fiscale
la pression des contribuables

ILS FONT GRÈVE...

...POUR DÉFENDRE LEURS PRIVILÈGES...

...PAYÉS PAR NOUS, CONTRIBUABLES !...

A elles seules, la SNCF et la RATP cumulent, en moyenne, plus de la moitié des grèves observées dans l'économie française (hors administrations publiques).

En 2005, 460 grèves ont été déclenchées à la SNCF. En 2006, encore 387 : plus d'une par jour !

En 2006, la SNCF a enregistré une moyenne de 0,79 jour de grève par agent. Multiplié par les 175 000 agents de l'entreprise publique, cela représente plus de 138 000 journées de travail perdues !

GRÈVES À LA SNCF 2000-2006

Années	Nombre de grèves	Journées perdues	Journées perdues par agent
2000	569	85 094	0,48
2001	455	160 947	0,90
2002	432	37 239	0,21
2003	378	395 276	2,26
2004	488	94 580	0,55
2005	460	238 962	1,44
2006	387	129 213	0,79

Ces « débrayages » sont lourds de conséquences pour les millions de Français qu'ils empêchent de se rendre à leur travail.

Les difficultés de transports sont considérées comme l'une des premières causes de discrimination à l'embauche frappant les habitants de la banlieue parisienne.

Les agents de la SNCF et de la RATP jouissent, eux, de la sécurité de l'emploi !

Les personnels de la RATP et de la SNCF jouissent de nombreux privilèges : sécurité de l'emploi ; barèmes salariaux supérieurs à ceux du privé ; nombreuses primes ; possibilité de voyager gratuitement sur les chemins de fer (pour les agents de la SNCF) ; comités d'entreprise richement dotés, en partie aux frais du contribuable...

Mais leurs régimes spéciaux de retraites sont encore plus avantageux :

COMPARAISON ENTRE LE RÉGIME GÉNÉRAL (SALARIÉS DU PRIVÉ) ET LES RÉGIMES SPÉCIAUX SNCF ET RATP

	Salariés du privé	SNCF	RATP
Durée de cotisation	40 ans jusqu'en 2008 puis 41 ans	37,5 ans	
Age moyen de départ à la retraite	61 ans et 9 mois	55 ans et 1 mois (50 ans et 3 mois pour les conducteurs)	54 ans et 3 mois (entre 60 et 50 ans selon les catégories de personnel)
Taux de cotisation	10,35 % du salaire	7,85 % du salaire hors prime	
Base de calcul	25 meilleures années en 2008	6 derniers mois	
Revalorisation	Evolution des prix (depuis 1993)	Evolution des salaires dans l'entreprise	
Décote par année manquante	10 %	Aucune	
Cumul emploi retraite	Restrictif	Libre	

En moyenne, le montant des pensions de la SNCF est le double de celui des salariés du privé.

Et il leur en faut toujours plus ! En 2005, les agents de la RATP, dont les retraites sont supérieures de 65 % à celles du privé, ont encore obtenu le treizième mois de retraite. On comprend qu'ils défendent d'aussi beaux privilèges...

Les privilèges des agents de la SNCF et de la RATP sont scandaleux parce qu'ils sont payés :

> PAR LES SALARIÉS DU SECTEUR PRIVÉ :

Les cotisations employeur et salariés n'assurent que 37 % des recettes nécessaires à l'équilibre du régime spécial de retraite de la SNCF. Mais il est alimenté à hauteur de 62 % par... les caisses de retraite du secteur privé, littéralement pillées à cette fin.

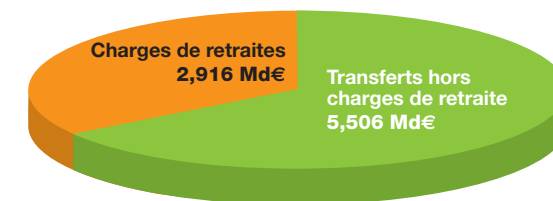
Alors que leurs affiliés sont beaucoup moins gâtés que les pensionnés des entreprises publiques, en 2007 les caisses du privé ont versé près de 237 millions d'euros pour financer les retraites de la SNCF.

> PAR LES CONTRIBUABLES :

En 2006, l'Etat et les collectivités locales ont subventionné la SNCF à hauteur de 8,4 milliards d'euros. Sur ce total, 2,9 milliards ont concerné les charges de retraites et la surcompensation régimes spéciaux. Pour les régimes spéciaux de la RATP, l'Etat a également déboursé, en 2006, 430 millions d'euros.

LA PART DES RETRAITES DANS LES TRANSFERTS DES ADMINISTRATIONS AU PROFIT DE LA SNCF EN 2006

Total des transferts : 8,422 Md€



Un jour de grève coûte entre 20 et 30 millions d'euros à la SNCF.

En fin de compte, ce sont encore les usagers et les contribuables qui paieront...

>>> LES GRÉVISTES DES TRANSPORTS PUBLICS PORTENT ATTEINTE AUX LIBERTÉS DES FRANÇAIS ET NUISENT À L'EMPLOI.

>>> LES GRÉVISTES DES TRANSPORTS PUBLICS DÉFENDENT LEURS INTÉRÊTS ÉGOÏSTES !

>>> LES RETRAITES DES GRÉVISTES DES TRANSPORTS PUBLICS SONT PAYÉES PAR TOUS LES FRANÇAIS !